



DEMANDE DE SECOND LIVRET DE FAMILLE

(Décret du 1er juin 2006, arrêté du 1er juin 2006 modifié)

Service Etat-civil
Tél : 05.61.81.71.93
Email : etat-civil@deyme.fr

Je soussigné(e) _____
(nom de naissance + nom d'usage éventuel)

Domicilié(e) _____

Téléphone : _____ Email : _____ @ _____

Sollicite la délivrance d'un second livret de famille, établi conformément à la notice, pour le motif suivant :

- Perte, vol ou destruction du premier livret
- Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes dont l'acte figure sur le livret (sous réserve de la restitution du premier livret)
- Divorce ou séparation (justifiée par la production d'une décision judiciaire ou d'une convention homologuée)
- Autre:.....

Je certifie que les renseignements indiqués ci-dessus et dans la notice sont exacts et complets.

A Deyme, le _____

Signature

Remise du livret au demandeur:

Convoqué le _____

Livret remis le _____

Signature du demandeur

Renseigner la notice au verso



NOTICE A REMPLIR LORS DE LA DEMANDE D'UN SECOND LIVRET

Mariage contracté à la mairie de _____

Le _____

	EPOUX OU PERE	EPOUSE OU MERE
NOM		
PRENOM(S)		
NE(E) LE		
A		
DECEDE(E) LE		
DATE DU JUGEMENT DE DIVORCE		

ENFANTS		
NOM et Prénom(s)	Date et lieu de naissance	Décès
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		

Nota: Le livret de famille est constitué de la réunion des extraits des actes de mariage ou de naissances et éventuellement de décès des parents et des actes de naissance des enfants et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs ainsi que de la mention de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées. L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite de changements intervenus engage la responsabilité des époux ou parents qui sont passibles de poursuites pénales.